

plit, vous verrez un grand changement non seulement dans l'Ouest mais dans l'Est aussi, au fait dans tout le Canada,—parce que ce sera la fin du gaspillage dans la rivalité des services de dépêches, de messagerie, de télégraphe, et surtout dans la sollicitation de la clientèle.

M. WARD: J'acquiesce avec plaisir à la proposition de l'honorable ministre des Postes. Je crois avoir atteint mon but et je remercie le ministre pour les renseignements qu'il a fournis, de même j'apprécie sa promesse de continuer dans la bonne voie. L'honorable député qui a appuyé ma résolution étant de mon avis, il me fait plaisir de la retirer.

(La résolution est retirée).

DISCUSSION D'UNE RESOLUTION TENDANT A REDUIRE LE PERSONNEL DES COMITES PERMANENTS

M. GOOD propose la résolution suivante:

Cette Chambre est d'avis que le personnel des comités permanents devrait être réduit afin d'assurer plus d'assiduité et d'accroître leur utilité.

M. GOOD: Il est admis je crois que la tâche des comités parlementaires est importante: personne ne me paraît pouvoir contester cette proposition. Je crois pouvoir dire aussi, sans crainte de me tromper, que le travail des comités du Parlement canadien augmente en importance. C'est là, je crois, le résultat nécessaire de la situation actuelle, c'est-à-dire l'existence de plusieurs groupes distincts en Chambre au lieu de deux partis. Il peut se produire ici plus tard ce qui s'est produit en Angleterre il n'y a pas si longtemps: l'administration des affaires par un gouvernement qui est en minorité. A moins que l'on ne découvre et n'applique des méthodes nouvelles de gouvernement sans partis politiques, cette situation peut devenir plus ou moins permanente dans un avenir prochain; et dans ces circonstances, je ferai remarquer à la Chambre que le travail des comités prendra probablement une grande importance. On devrait, alors, je crois, rendre le travail des comités aussi effectif que possible. Or, quelles sont les conditions les plus propres à assurer l'efficacité de nos comités? Je crois que l'assistance régulière et totale est au moins une des conditions nécessaires pour que le travail de comité se fasse avec efficacité. A ce sujet, je désire soumettre à la Chambre certaines statistiques que m'a fournies le greffier en chef des comités sur le travail de nos comités parlementaires au cours des trois dernières années. Je veux entrer dans les détails, car je considère ces renseignements très instructifs. J'ai ici un tableau dont les titres donnent les trois années 1922, 1923 et 1924; les sous-titres sont comme suit: Nombre de séances;

nombre de membres présents; présence moyenne et pourcentage de la présence pour tous les comités de la Chambre, comprenant les comités permanents et les comités spéciaux.

Je veux discuter ce tableau en détail afin de donner, si possible, une idée de la situation et de voir ce qu'il y a lieu de faire pour rendre le travail de nos comités plus efficace. Prenons d'abord le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. En 1922, on a tenu dix-neuf séances. Le nombre total des membres était de 105, la présence moyenne, de 64, et le pourcentage de la présence, de 61, chiffre élevé pour un comité aussi nombreux. Ceux qui faisaient partie de ce comité se rappellent probablement que plusieurs questions importantes furent soumises au comité, et le nombre des séances fut assez élevé. L'année suivante, en 1923, le même comité tint dix séances et comptait le même nombre de membres, 105; la présence moyenne fut de 45 et le pourcentage de la présence, de 43, ce qui donne une présence beaucoup moindre en 1923 relativement à 1922. En 1924, il n'y eut que sept séances de ce comité. Le nombre des membres était de 105, la présence moyenne de 40 et le pourcentage de la présence de 38. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est permis de tirer ici une conclusion au moins. Si un comité n'a réellement aucun travail sérieux, rien d'important à accomplir, le nombre des séances et la présence s'en ressentent. C'est la conclusion qu'il faut tirer je crois des chiffres que j'ai soumis à la Chambre.

Passons maintenant au comité de la banque et du commerce. En 1922, ce comité a tenu dix séances, comptait 82 membres, une présence moyenne de 19 et un pourcentage de 23. Moins du quart des membres de ce comité assistèrent aux séances au cours de cette année.

L'année suivante, on révisait la loi des banques et cette Chambre référerait une autre question importante à ce comité. Le nombre des séances s'éleva à 75; le nombre total des membres, à 89; la présence moyenne à 45 et le pourcentage de la présence, à 51. Si on considère l'importance du travail que ce comité devait accomplir en 1923, la présence fut certainement pauvre. Plus tard, je tenterai d'indiquer à la Chambre pourquoi la présence fut aussi pauvre, dépassant à peine 50 p. 100. En 1924, le comité se réunit 40 fois; le nombre des membres s'élevait à 90; la présence moyenne fut de 47 et le pourcentage de la présence, de 52; le pourcentage de la présence fut donc à peu près le même que celui de l'année précédente.

Vient ensuite le comité des Débats qui ne se réunit pas du tout en 1922 et 1923, et trois